

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 16/06/2026

DELIBERATION
n° CA 2026 - 58

relative à la désignation de membres du conseil des sports de l'université Toulouse Capitole

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 714-1 et L. 714-2 ;
Vu le décret n°2018-792 du 13 septembre 2018 relatif aux services communs universitaires ;
Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;
Vu les statuts du DAPS, notamment leur article 4 ;
Vu la délibération n°CA-2024-17 du 11 juin 2024 proposant les membres du conseil des sports ;

Considérant que le conseil des sports comprend, outre son président, les enseignants d'EPS affectés à l'établissement, les directeurs de composantes de l'université et, pour un mandat de deux ans renouvelables à compter de leur désignation :

- Six étudiants participant à la vie sportive de l'université, désignés par le conseil d'administration sur propositions du président, après avis du directeur du DAPS. Ces représentants doivent être inscrits à l'une au moins des activités proposées par le DAPS ;
- Trois enseignants de l'université relevant de disciplines autres que l'EPS, désignés en raison de leurs compétences par le conseil d'administration sur proposition du président, après avis du directeur du DAPS ;
- Trois représentants des services administratifs, désignés parmi les personnels BIATSS par le conseil d'administration sur proposition du président, après avis du directeur du DAPS ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Sur proposition du président de l'université, sont désignés membres du conseil des sports :

Enseignants

BLANCHET	ADRIEN	MAITRE DE CONF (MATHS)
ANDONOFF	ERIC	MAITRE DE CONF (INFO)
SOLE-LAPORTE	ISABELLE	MAITRE DE CONF (GESTION)

Personnels administratifs

GONDRAN	REMI	ADMIN DDP
LABORDE	MARC	ADMIN DSI
RENAUD	DELPHINE	ADMIN DAJI

Etudiants

CHERRIER	Arthur	Etudiant L2 droit
BROUARD	Jilly	Etudiante L1 droit
MARQUIÉ	Esther	Etudiante L3 éco / droit
HADJ YOUSSEF	Mélissa	Etudiante L1 droit
POURBAIX	Tia	Etudiante Master 1 droit
POMAREDE	François	Etudiant L2 droit – Sportif de haut niveau

Article 2

La délibération n°CA-2024-17 du 11 juin 2024 désignant les membres du conseil des sports est abrogée.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK
*